

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES – Sessions 2024

QUESTIONNAIRE

Date :	07.06.24	Horaire :	14:15 - 16:45	Durée :	150 minutes	
Discipline :	ECOFI	Type :	écrit	Section(s) :	CI	
					Numéro du candidat :	

Partie 1 : Aspects juridiques de la création d'entreprise

(15 points)

Violette est originaire de Sainte-Marie-aux-Mines.

Sa ville est connue pour accueillir annuellement *Mineral & Gem*, l'un des plus importants rassemblements au monde des secteurs directs ou connexes liés au minéral.

C'est donc naturellement que Violette s'est tournée vers la géologie et a obtenu son Master avec spécialisation dans les pierres précieuses.



Figure 1: <https://parlonssciences.ca/> - Exemples de minéraux violets (Source: KrimKate via iStockphoto).

Avec son diplôme en poche, Violette veut créer sa propre ligne de bijoux de minéraux violets.

Pour y parvenir, elle décide de s'associer à Charlotte et Lucie, deux amies de longue date.

Charlotte vient d'obtenir un Master en Economie et Gestion de l'Université de Strasbourg.

Lucie, est détentrice d'un diplôme de fin d'études secondaires générales et travaille depuis 6 ans auprès d'un grand joaillier. Actuellement, elle est gérante d'une de ses bijouterie.

La dénomination de la société choisie par les trois associées est « *Violet Beauty Sàrl* ».

La société a pour objet « la conception, la distribution et la vente de tous produits de bijouterie et de luxe ainsi que toutes les opérations commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. ».

1. Vérifiez si le contrat de société respecte les conditions de fond telles qu'elles sont requises pour tous les contrats ! **(4p)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour le lancer leur activité, les 3 associées effectuent les apports suivants :

- **Violette** 10 000 € en espèces
 20 000 € pour un local
- **Charlotte** 10 000 € en espèces
 5 000 € en outils pour tailler les pierres
- **Lucie** 5 000 € en espèces

Les parts sociales émises en contrepartie de leurs apports ont une valeur nominale de 100 €.

Pour agencer le magasin, la société « *Violet Beauty Sàrl* » a obtenu un prêt de 30 000 € auprès de la Superkeess. Violette a accepté de cautionner ce prêt, c'est-à-dire de payer à la place de la société si celle-ci s'avère incapable de le faire.

2. Présentez la nature des apports effectués par chacune des associées. **(2p)**

.....

.....

.....

.....

3. Calculez le montant du capital social et déduisez-en s'il est suffisant pour démarrer les affaires. **(2p)**

4. Calculez le nombre de parts sociales que recevra chaque associée. **(2p)**

En relation avec cette création de société, le mari de Violette se fait tout de même des soucis pour l'appartement de 750 000 € qu'il vient d'hériter. Le couple est marié sous le régime de la communauté universelle.

5. Expliquez le partage des biens dans un tel régime matrimonial. **(2p)**

6. Selon vous, ce régime matrimonial est-il le plus approprié dans le cas de Violette et justifiez. **(3p)**

Partie 2 : Marketing

(15 points)

Lisez attentivement le document ci-dessus et répondez aux questions suivantes en vous basant sur le vocabulaire économique et les concepts théoriques vus dans le cours :

Shein vs Temu : le match des acteurs low cost de l'e-commerce

Temu et Shein ont les dents longues : les deux e-commerçants chinois déploient des stratégies très agressives pour s'imposer sur le marché de la vente en ligne grâce à leurs prix mini. Mais ils ont chacun leurs recettes. (...)

Leurs points communs

- Ils commercialisent des produits de faible qualité fabriqués en Chine.
- Ils affichent des tarifs extrêmement faibles.
- Ils ont bénéficié de la crise inflationniste et de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs pour se développer.
- Ils se sont développés avec l'aide de campagnes de marketing digitales très agressives, relayées par des influenceurs.
- Ils utilisent beaucoup la «gamification» pour attirer les internautes régulièrement sur leurs pages, grâce à des jeux où ils peuvent remporter des bons d'achat et à des promos.

Les deux bombes qui pourraient atomiser l'e-commerce occidental ont été lancées depuis l'empire du Milieu. Leurs noms : Shein et Temu, deux plates-formes de vente en ligne de produits made in China dont les tarifs sont passés au rouleau compresseur : jupe crayon à 5 € et soutien-gorge en dentelle à moins de 4 € chez Shein ; 40 paires de chaussettes pour 3 € et un tapis de 1,50 m de long pour moins de 5 € chez Temu.

Qui dit mieux ? Personne parmi les acteurs de l'e-commerce traditionnel qui serrent les dents en observant les ventes de ces deux sites monter en flèche, en Europe et aux États-Unis. Ils ne peuvent rivaliser avec les prix ultra-low cost de ces entreprises contracycliques. Celles-ci séduisent les consommateurs dont le portefeuille abrite bien malgré eux « un oursin » à cause de la crise inflationniste qui a fait fondre leur pouvoir d'achat. Pour continuer à se faire plaisir tout en tenant leur budget, les clients sont, de fait, prêts à fermer les yeux sur leurs préoccupations écologiques.

Experts du marketing digital

Shein pesait ainsi 13 % de part de marché en valeur sur son secteur en France au mois d'octobre 2023, face à Action, Ali Express, Gemo, Gifi, Kiabi, Primark et Temu, selon un rapport de l'application de shopping Joko réalisé en exclusivité pour LSA. Temu, qui n'a posé le pied dans l'Hexagone qu'au mois de mai, a multiplié ses ventes par six en six mois et atteint déjà 11 % de part de marché. (...)

Ces deux sites sont souvent associés par les analystes car ils ont beaucoup de points communs : ils commercialisent des articles confectionnés « très majoritairement en Chine », explique à LSA un porte-parole de la discrète marketplace Temu. Les fabricants travaillent à des cadences extrêmement élevées sur des plages horaires inconcevables en Europe.

« C'est ainsi qu'ils peuvent proposer ces tarifs défiant toute concurrence, qui constituent le moteur principal de leurs ventes, souligne Camille Lorient, manager conseil retail et luxe chez CGI Business Consulting. Mais ils sont également des experts du marketing digital, s'appuyant sur une armée d'influenceurs pour promouvoir les milliers de nouveaux produits présentés chaque jour. »

Tous deux ont aussi beaucoup travaillé la « gamification » de leur application, pour faire revenir le plus souvent possible des internautes hypnotisés par les messages pop-up clignotants. Les utilisateurs de Temu font, par exemple, tourner une « roue de la fortune » pour gagner des rabais valables sur une courte période de temps, ce qui incite à dégainer sa carte bancaire immédiatement. Redoutable.

Poches pleines

Ils ont pourtant des différences importantes. Shein fait figure d'ancêtre de la vente en ligne avec ses presque seize ans d'âge à côté de Temu, né il y a moins de deux ans. Shein a engrangé 23 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 800 millions de bénéfice net en 2022. Le groupe, qui commercialise ses produits dans plus de 150 pays, a une assise historique qui manque à son confrère. Le groupe a même une empreinte physique, avec 30 pop-up stores ouverts en Europe en 2023, dont 5 en France. Il a, en outre, pris des parts dans l'enseigne Forever 21, aux États-Unis, et assure ainsi sa présence physique dans certaines boutiques.

Encore 100 % digital, Temu doit faire la preuve de la viabilité de son business. « Rien ne dit que l'entreprise engrange un jour des bénéfices, au vu de ses prix de vente encore plus faibles que ceux de Shein », s'interroge Kevin Buzaglo, CEO de l'agence Deeploy. L'heure n'est pas aux bénéfices chez Temu. La compagnie est en phase de conquête de nouveaux territoires. « Nous nous sommes implantés sur 48 marchés depuis notre création », indique la compagnie.

Contrairement à Shein, qui est indépendant, Temu appartient à un e-commerçant chinois : PDD Holdings, dont la valorisation a dépassé en décembre 2022 celle du mastodonte chinois Alibaba. Ses poches sont suffisamment profondes pour financer la croissance de son nouveau bébé.

Autre différence majeure : le business model. Shein est avant tout un site de vente en propre. L'entreprise achète directement ses produits, essentiellement des vêtements et des accessoires, auprès de fabricants. Pour assurer le rythme frénétique de sa production, elle travaille avec plus de 3200 designers (dont 200 en interne). (...)

Bientôt une marketplace Shein en France

Temu, au contraire, se pose en marketplace : elle relie directement fabricants et consommateurs. L'absence d'intermédiaires explique les faibles tarifs. L'entreprise ne choisit pas directement quels produits elle propose, même si elle a le pouvoir de classer ses résultats de recherche. Son offre est donc moins cohérente que celle de Shein. Mais elle présente une largeur de gamme plus importante, son modèle lui permettant de ne pas prendre de risques financiers sur les stocks. (...)

La riposte se prépare

Malgré leur rivalité, les deux entreprises affrontent des défis communs. Les conditions de travail de leurs fabricants sont régulièrement pointées du doigt. Et les produits qu'elles commercialisent ne respectent pas toujours les normes de sécurité de l'Union européenne, entre autres... Plusieurs enquêtes sont en cours sur lesquelles les deux groupes vont devoir réagir.

En guise de parade, Shein prévoit déjà d'acheter de plus en plus de produits vendus en Europe à des fournisseurs installés en Turquie. « *Ils pourraient ainsi différencier leur sourcing produit en fonction des contraintes légales des territoires où ils vendent, l'UE étant la zone la plus stricte* », pointe Camille Lorient. (...)

www.lsa-conso.fr, Lélia de Matharel ; 22 janvier 2024 \ 08h00

1. Présentez les parts de marché en France de SHEIN et TEMU. **(2p)**

2. Décrivez la catégorie de produits vendus par SHEIN et TEMU. **(2p)**

3. Présentez et définissez la stratégie de prix choisie par SHEIN, respectivement TEMU. **(2p)**

4. Après avoir défini la stratégie de prix des deux concurrents, expliquez comment les deux concurrents réussissent à produire à ces prix. **(2p)**

5. Présentez et définissez le mix promotionnel et la stratégie en matière de communication utilisés par les deux géants chinois de l'e-commerce. **(5p)**

6. Présentez la politique de distribution utilisée par les deux entreprises concurrentes. **(2p)**

Partie 3 : Les bases de la comptabilité

(16 points)

La société « Glisse-Repasse Sàrl », dont l’objet social est le nettoyage, le repassage du linge et sa livraison, a été créée le 1er octobre N.

Les données de départ de la société se présentent ainsi :

Outillage :	5 000 €
Voitures de service :	60 000 €
Avoirs en banque :	2 500 €
Emprunt :	10 000 €

Les opérations suivantes ont eu lieu au courants du dernier trimestre N :

1. Ventes de prestations de services, dont un tiers en espèces et le reste à crédit : 120 000 €
2. Réception de la facture SUDSTROUM : 3 600 €
3. Réception de la facture d’achat d’une voiture de livraison : 30 000 €
4. Paiement par virement bancaire d’une insertion publicitaire : 1 900 €
5. Réparations des véhicules de livraison payés par virement bancaire : 4 830 €
6. Réception d’intérêts bancaires : 500 €

Travail à faire :

- Présentez le bilan initial de la société Glisse-Repasse Sàrl **(3p)**
- Ouvrez les comptes au Grand-Livre **(2p)**
- Enregistrez les opérations courantes **(6p)**
- Déterminez le résultat de la société Glisse-Repasse Sàrl (opérations 8 et 9) **(3p)**
- Présentez le « compte de profits et pertes » **(2p)**

Bilan initial

Le Grand-Livre de la société Glisse-Repasse Sàrl :

GRAND-LIVRE	
Comptes de bilan	
Comptes d'actif	Comptes de passif

Comptes de gestion	
Comptes de charges	Comptes de produits

Compte de Profits et Pertes

Chiffre d'affaires	
- Matières et marchandises	
- Autres charges externes	
- Frais de personnel	
+ Produits financiers	
- Charges financières	
= Résultat de l'exercice	

2. A l'aide des calculs à la question 1. déduisez le multiplicateur keynésien. (1p)

3. Calculez et interprétez le solde budgétaire. (2p)

4. On considère qu'une augmentation de 100 des dépenses pour infrastructures publiques fera l'économie atteindre son revenu national de plein-emploi.
En utilisant le résultat de la question 2., calculez l'impact de cet accroissement sur le revenu d'équilibre et déterminez ainsi la valeur du revenu national de plein-emploi. (2p)

Annexe 1 : Informations à disposition des élèves**1. La SARL**

Constitution	<ul style="list-style-type: none"> • Acte notarié, publiable intégralement au Mémorial C des sociétés et associations. • Inscription au Registre de commerce et des sociétés.
Capital	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum de 12.000€ entièrement souscrit et libérable au moment de la constitution de la société. • Apports en espèces, en nature ou en industrie (*). • Au minimum 2, au maximum 100 associés. • Parts sociales. • Cession des parts réglementée par la loi. • Responsabilité des associés limitée au montant des apports.
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Gérant unique ou plusieurs gérants nommés par les statuts ou par l'assemblée générale des associés. Le gérant n'a pas besoin d'être associé. • Les gérants ne peuvent être révoqués que pour des causes légitimes. • Le gérant est considéré comme mandataire de la société, il peut donc agir au nom de la société. • La société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer.
Assemblées générales (A.G.)	<ul style="list-style-type: none"> • C'est l'organe de décision de la société, chargé d'impulser la politique sociale, de prendre les décisions sur l'augmentation ou la diminution du capital social, la nomination ou la révocation des gérants, d'approuver les comptes annuels, etc.
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les SARL de 60 associés ou moins : ni commissaire aux comptes, ni réviseur. • Dans les SARL de plus de 60 associés : surveillance obligatoire par un ou plusieurs commissaires, associés ou non. • Dans toute SARL qui, à la date de clôture du bilan, dépasse les limites chiffrées de deux des trois critères indiqués ci-dessous pendant deux exercices consécutifs: <ul style="list-style-type: none"> ○ somme du bilan : 4.400.000€ ; ○ chiffre d'affaires net : 8.800.000€ ; ○ personnel : 50 salariés, la surveillance doit obligatoirement être assurée par un réviseur d'entreprises

2. La SA

Capital	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum fixé à 30.000 € entièrement souscrit et libéré à concurrence d'un quart au moins. • Apports en espèces ou en nature. En cas de libération en nature : certification par un réviseur d'entreprises. • Les actionnaires (deux au moins, personnes physiques ou morales) sont responsables dans les limites du montant de leur participation au capital social. • Actions nominatives ou au porteur. • Actions au porteur librement cessibles et transmissibles.
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Les créateurs d'une société anonyme ont le choix entre deux modes de gestion : le système moniste avec un conseil d'administration et le système dualiste avec un directoire et un conseil de surveillance. Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.
Assemblées générales (A.G.)	<ul style="list-style-type: none"> • Les assemblées générales rassemblent l'ensemble des actionnaires de la société et ont les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société. Elles ont notamment le pouvoir de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver les comptes annuels, etc. Elles se réunissent au moins une fois par an aux dates fixées dans les statuts. • Les assemblées générales extraordinaires ont pour objet toutes les modifications de statuts.
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Dans toute SA qui, à la date de clôture du bilan, dépasse les limites chiffrées de deux des trois critères indiqués ci-dessous pendant deux exercices consécutifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ somme du bilan : 4.400.000€ ; ○ chiffre d'affaires net : 8.800.000€ ; ○ personnel : 50 salariés, la surveillance doit obligatoirement être assurée par un réviseur d'entreprises • Dans toute SA ne dépassant pas les limites chiffrées précitées : surveillance obligatoire par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Annexe 2 : Le plan comptable**PLAN COMPTABLE
NORMALISÉ
LUXEMBOURGEOIS****VERSION ABRÉGÉE
2020****COMPLÉMENT AU COURS DE
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
DES CLASSES DE
3CD/3CG ET 2CD/2CG****CLASSE 1 : COMPTES DE CAPITAUX
PROPRES, DE PROVISIONS ET
DE DETTES FINANCIÈRES****CLASSE 2 : COMPTES DE FRAIS
D'ÉTABLISSEMENT ET D'ACTIFS
IMMOBILISÉS****CLASSE 3 : COMPTES DE STOCKS ET
D'EN-COURS****CLASSE 4 : COMPTES DE TIERS****CLASSE 5 : COMPTES FINANCIERS****CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES****CLASSE 7 : COMPTES DE PRODUITS****Légende:**

Comptes surlignés: comptes de regroupement

Comptes non-surlignés: comptes d'imputation

**CLASSE 1
COMPTES DE CAPITAUX PROPRES,
DE PROVISIONS ET
DE DETTES FINANCIÈRES**

- 10 Capital souscrit**
 - 101 Capital souscrit
 - 102 Capital souscrit non appelé
 - 103 Capital souscrit appelé et non versé
- 11 Primes d'émission et primes assimilées**
 - 111 Primes d'émission
 - 114 Primes de conversion d'obligations en actions
- 13 Réserves**
 - 131 Réserve légale
 - 133 Réserves statutaires
- 14 Résultats**
 - 141 Résultats reportés
 - 1411 Résultats reportés en instance d'affectation
 - 1412 Résultats reportés (affectés)
 - 142 Résultat de l'exercice
- 18 Provisions**
 - 182 Provisions pour impôts
 - 183 Provisions pour impôts différés
- 188 Autres provisions**
 - 1881 Provisions d'exploitation
 - 1882 Provisions financières
- 19 Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit**
 - 193 Emprunts obligataires
 - 1931 - dont la durée résiduelle ≤ 1 an
 - 1932 - dont la durée résiduelle > 1 an
 - 194 Dettes envers des établissements de crédit
 - 1941 - dont la durée résiduelle ≤ 1 an
 - 1942 - dont la durée résiduelle > 1 an

**CLASSE 2
COMPTES DE FRAIS D'ÉTABLISSEMENT
ET D'ACTIFS IMMOBILISÉS**

- 20 Frais d'établissement et frais assimilés**
 - 201 Frais de constitution et de premier établissement
 - 203 Frais d'augmentation de capital et opérations diverses
 - 204 Frais d'émission d'emprunts
- 21 Immobilisations incorporelles**
 - 211 Frais de développement
 - 212 Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires
 - 2121 - acquis à titre onéreux
 - 21211 Concessions
 - 21212 Brevets
 - 21213 Licences informatiques
 - 21214 Marques et franchises
 - 213 Fonds de commerce acquis à titre onéreux
- 22 Immobilisations corporelles**
 - 221 Terrains, aménagements et constructions
 - 2211 Terrains
 - 22111 Terrains au Luxembourg
 - 221111 Terrains bâtis
 - 221118 Autres terrains
 - 2213 Constructions / Bâtiments
 - 22131 Constructions / Bâtiments au Luxembourg
 - 221311 Constructions / Bâtiments résidentiels
 - 221312 Constructions / Bâtiments non résidentiels
 - 221313 Constructions / Bâtiments à usage mixte
 - 222 Installations techniques et machines
 - 2221 Installations techniques
 - 2222 Machines
 - 223 Autres installations, outillage et mobilier
 - 2231 Equipement de transport et de manutention
 - 2232 Véhicules de transport
 - 2233 Outillage
 - 2234 Mobilier
 - 2235 Matériel informatique
 - 2238 Autres installations
- 23 Immobilisations financières**
 - 231 Parts dans des entreprises liées
 - 232 Créances sur des entreprises liées
 - 233 Participations
 - 234 Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation

- 235 Titres ayant le caractère d'immobilisations
 - 2351 Titres immobilisés (droit de propriété)
 - 235111 Actions ou parts sociales
 - 235112 Actions cotées
 - 235112 Actions non cotées
 - 2352 Titres immobilisés (droit de créance)
 - 23521 Obligations
 - 2353 Parts d'OPC
- 236 Prêts, dépôts et créances immobilisées
 - 2361 Prêts
 - 2362 Dépôts et cautionnements versés
 - 2363 Créances immobilisées

Le plan comptable normalisé luxembourgeois en version abrégée se base sur le *Règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 déterminant le contenu du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce.*

CLASSE 3
COMPTES DE STOCKS ET D'EN-COURS

30 Stocks de matières premières et consommables

- 301 Stocks de matières premières
- 303 Stocks de matières et fournitures consommables
- 304 Stocks d'emballages

31 Stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours

- 311 Stocks de produits en cours de fabrication
- 312 Commandes en cours - produits
- 313 Commandes en cours - prestations de services

32 Stocks de produits

- 321 Stocks de produits finis
- 322 Stocks de produits intermédiaires

36 Stocks de marchandises et d'autres biens destinés à la revente

- 361 Stocks de marchandises
- 362 Stocks de terrains destinés à la revente
 - 3621 Stocks de terrains au Luxembourg
- 363 Stocks d'immeubles destinés à la revente
 - 3631 Stocks d'immeubles au Luxembourg

37 Acomptes versés sur stocks

CLASSE 4
COMPTES DE TIERS

40 Créances résultant de ventes et prestations de services

- 401 Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle \leq 1 an

- 4011 Clients
- 4013 Clients douteux ou litigieux
- 4014 Clients - Factures à établir
- 4015 Clients créditeurs
- 4019 Corrections de valeur

42 Autres créances

- 421 Autres créances dont la durée résiduelle \leq 1 an
- 4211 Personnel - Avances et acomptes
 - 42111 Avances et acomptes

- 4214 Administration des Contributions Directes (ACD)

- 42141 Impôt sur le revenu des collectivités (IRC)
- 42142 Impôt commercial communal (ICC)
- 42143 Impôt sur la fortune (IF)
- 42144 Retenue d'impôt sur traitements et salaires (RTS)

- 42145 Retenue d'impôt sur revenus de capitaux mobiliers

- 4215 Administration des Douanes et Accises (ADA)

- 4216 Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED)
 - 42161 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- 421611 TVA en amont
- 421612 TVA à recevoir
- 421613 TVA acomptes versés

- 42162 Impôts indirects

- 421621 Droits d'enregistrement
- 421622 Taxe d'abonnement

- 4217 Créances sur la sécurité sociale et autres organismes sociaux

- 42171 Centre Commun de Sécurité Sociale (CCSS)

43 Acomptes reçus sur commandes

- 431 Acomptes reçus dont la durée résiduelle \leq 1 an
 - 4311 Acomptes reçus sur commandes

44 Dettes sur achats et prestations de services représentées par des effets de commerce

- 441 Dettes sur achats et prestations de services
 - 4412 - dont la durée résiduelle \leq 1 an
 - 44111 Fournisseurs
 - 44112 Fournisseurs - Factures non parvenues
 - 44113 Fournisseurs débiteurs

46 Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale

461 Dettes fiscales

- 4611 Administrations communales
- 4612 Administration des Contributions Directes (ACD)
 - 46121 Impôt sur le revenu des collectivités (IRC)

- 461211 IRC - dette estimée
- 461212 IRC - dette fiscale à payer

- 46122 Impôt commercial communal (ICC)

- 461221 ICC - dette estimée
- 461222 ICC - dette fiscale à payer

- 46123 Impôt sur la fortune (IF)

- 461231 IF - dette estimée
- 461232 IF - dette fiscale à payer

- 46124 Retenue d'impôt sur traitements et salaires (RTS)

- 46125 Retenue d'impôt sur revenus de capitaux mobiliers

- 4613 Administration des Douanes et Accises (ADA)

- 4614 Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED)

- 46141 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- 461411 TVA en aval
- 461412 TVA à payer
- 461413 TVA acomptes reçus

- 46142 Impôts indirects

- 461421 Droits d'enregistrement
- 461422 Taxe d'abonnement

462 Dettes au titre de la sécurité sociale et autres organismes

- 4621 Centre Commun de Sécurité Sociale (CCSS)

47 Autres dettes

- 471 Autres dettes dont la durée résiduelle \leq 1 an

- 4711 Dépôts et cautionnements reçus
- 4712 Dettes envers associés et actionnaires
- 4714 Dettes envers le personnel

- 4716 Emprunts et dettes assimilées

- 47161 Autres emprunts
- 47162 Dettes de leasing

- 4728 Autres dettes diverses

48 Comptes de régularisation

- 481 Charges à reporter (sur un ou plusieurs exercices)
- 482 Produits à reporter (sur un ou plusieurs exercices)
- 484 Comptes transitoires ou d'attente - Actif
- 485 Comptes transitoires ou d'attente - Passif

CLASSE 5
COMPTES FINANCIERS

50 Valeurs mobilières

- 501 Parts dans des entreprises liées
- 503 Parts dans des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation

508 Autres valeurs mobilières

- 5081 Actions - titres cotés
- 5084 Obligations - titres cotés
- 5088 Autres valeurs mobilières diverses

51 Avoirs en banque, en compte de chèques postaux, chèques et encaisses

- 513 Banques et comptes de chèques postaux (CCP)

- 5131 Banques et CCP: avoirs
- 5132 Banques et CCP: découverts
- 516 Caisse

517 Virements internes

- 5171 Virements internes: solde débiteur
- 5172 Virements internes: solde créditeur
- 518 Autres avoirs

CLASSE 6
COMPTES DE CHARGES

60 Consommation de marchandises, de matières premières et consommables

- 601 Achats de matières premières
- 603 Achats de matières et fournitures consommables
 - 6031 Combustibles, gaz, eau et électricité (incorporés aux ouvrages et produits)
 - 60311 Combustibles solides
 - 60312 Combustibles liquides
 - 60313 Gaz
 - 60314 Eau et eaux usées
 - 60315 Électricité
 - 6032 Produits d'entretien
 - 6033 Fournitures et petit équipement
 - 6034 Vêtements professionnels
 - 6035 Fournitures administratives et de bureau
 - 6036 Carburants
 - 6037 Lubrifiants
 - 6038 Autres fournitures consommables
- 604 Achats d'emballages
- 606 Achats de marchandises et d'autres biens destinés à la revente
 - 6061 Achats de marchandises
 - 6062 Achats de terrains destinés à la revente
 - 6063 Achats d'immeubles destinés à la revente
- 607 Variation de stocks (VDS)
 - 6071 VDS de matières premières
 - 6073 VDS de matières et fournitures consommables
 - 6074 VDS d'emballages
- 6076 VDS de marchandises et d'autres biens destinés à la revente
 - 60761 Marchandises
 - 60762 Terrains destinés à la revente
 - 60763 Immeubles destinés à la revente
- 608 Achats incorporés aux ouvrages et produits
 - 6081 Prestations de services incorporées aux ouvrages et produits
 - 60811 Travail à façon
 - 60812 Recherche et développement
 - 60813 Frais d'architectes et d'ingénieurs
 - 60814 Sous-traitance incorporée aux ouvrages et produits
 - 6082 Autres achats de matériel incorporés aux ouvrages et produits
- 609 Rabais, remises, ristournes (RRR) obtenus et non directement déduits des achats
 - 6091 RRR sur achats de matières premières
 - 6093 RRR sur achats de matières et fournitures consommables
 - 6094 RRR sur achats d'emballages
 - 6096 RRR sur achats de marchandises et autres biens destinés à la revente

6098 RRR sur achats incorporés aux ouvrages et produits

61 Autres charges externes

- 611 Loyers et charges locatives
 - 6111 Locations et leasing opérationnel immobiliers
 - 61111 Terrains
 - 61112 Constructions / Bâtiments
 - 6112 Locations et leasing opérationnel mobiliers
 - 61123 Matériel roulant
 - 61128 Autres
 - 6113 Charges locatives et de copropriété
 - 6114 Leasing financier immobilier
 - 6115 Leasing financier mobilier
 - 61151 Matériel roulant
 - 61158 Autres
- 612 Sous-traitance, entretiens, réparations et maintenance
 - 6122 Entretien, réparations et maintenance
 - 61221 Constructions / Bâtiments
 - 61223 Matériel roulant
 - 61228 Autres
- 613 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
 - 6131 Commissions et courtages
 - 6132 Services informatiques
 - 6133 Services bancaires et assimilés
 - 61332 Frais sur émission d'emprunts
 - 61333 Frais de comptes et commissions bancaires
 - 6134 Honoraires
 - 61341 Honoraires juridiques, de contentieux et assimilés
 - 61342 Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés
 - 6138 Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires
- 614 Primes d'assurance
 - 6141 Assurances sur biens de l'actif
 - 61411 Constructions / Bâtiments
 - 61412 Matériel roulant
 - 6148 Autres assurances
- 615 Frais de marketing et de communication
 - 6151 Frais de marketing et de publicité
 - 61511 Annonces et insertions
 - 61513 Foires et expositions
 - 61514 Cadeaux à la clientèle
 - 61515 Catalogues et imprimés et publications
 - 61517 Sponsoring
 - 61518 Autres achats de services publicitaires
 - 6152 Frais de déplacements et de représentation
 - 61521 Voyages et déplacements
 - 615211 Direction
 - 615212 Personnel
 - 61522 Frais de déménagement de l'entreprise
 - 61524 Réceptions et frais de représentation
 - 6153 Frais postaux et frais de télécommunication
 - 61531 Frais postaux
 - 61532 Frais de télécommunication

616 Transports de biens et transports collectifs du personnel

- 6161 Transports sur achats
- 6162 Transports sur ventes
- 6165 Transports collectifs du personnel
- 6168 Autres transports
- 617 Personnel extérieur à l'entreprise
 - 6171 Personnel intérimaire
- 618 Charges externes diverses
 - 6181 Documentation
 - 6182 Frais de formation, colloques, séminaires, conférences
 - 6183 Élimination des déchets industriels et non industriels
 - 6184 Combustibles, gaz, eau et électricité (non incorporés aux ouvrages et produits)
 - 61841 Combustibles solides
 - 61842 Combustibles liquides
 - 61843 Gaz
 - 61844 Eau et eaux usées
 - 61845 Électricité
 - 6185 Fournitures et petit équipement (non incorporé aux ouvrages et produits)
 - 61851 Fournitures administratives et de bureau
 - 61852 Petit équipement
 - 61853 Vêtements professionnels
 - 61854 Produits d'entretien
 - 61858 Autres
 - 6186 Frais de surveillance et de gardiennage
 - 6187 Cotisations aux associations professionnelles
 - 6188 Autres charges externes diverses
- 62 Frais de personnel
 - 621 Rémunérations des salariés
 - 6211 Salaires bruts
 - 62111 Salaires de base
 - 62112 Suppléments pour travail
 - 621121 Dimanche
 - 621122 Jours fériés légaux
 - 621123 Heures supplémentaires
 - 62114 Gratifications, primes et commissions
 - 62115 Avantages en nature
 - 6218 Autres avantages
 - 622 Autre personnel
 - 6221 Etudiants
 - 6228 Autres
 - 623 Charges sociales (part patronale)
 - 6231 Charges sociales couvrant les pensions
 - 6232 Autres charges sociales (y inclus maladie, accident, etc.)
- 63 Dotations aux corrections de valeur (DCV) sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles et sur actifs circulants (hors valeurs mobilières)
 - 631 DCV sur frais d'établissement et frais assimilés
 - 6311 DCV sur frais de constitution et de premier établissement
 - 6313 DCV sur frais d'augmentation de capital
 - 6314 DCV sur frais d'émission d'emprunts

632 DCV sur immobilisations incorporelles

- 6321 DCV sur frais de développement
- 6322 DCV sur concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires
- 633 DCV sur immobilisations corporelles
 - 6331 DCV sur terrains, aménagements et constructions
 - 63311 DCV sur terrains
 - 63313 DCV sur constructions / bâtiments
 - 6332 DCV sur installations techniques et machines
 - 6333 DCV sur autres installations, outillage et mobilier (y compris matériel roulant)
- 634 DCV sur stocks
 - 6341 DCV sur stocks de matières premières et consommables
 - 6342 DCV sur stocks de produits en cours de fabrication et commandes en cours
 - 6343 DCV sur stocks de produits
 - 6344 DCV sur stocks de marchandises et d'autres biens destinés à la vente
- 635 DCV sur créances de l'actif circulant
 - 6351 DCV sur créances résultant de ventes et prestations de services
 - 6353 DCV sur autres créances
- 64 Autres charges d'exploitation
 - 641 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires
 - 6411 Concessions
 - 6412 Brevets
 - 6413 Licences informatiques
 - 6414 Marques et franchises
 - 642 Indemnités, dommages et intérêts
 - 644 Moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles
 - 6441 Moins-values de cession d'immobilisations incorporelles
 - 64411 Valeur comptable d'immobilisations incorporelles cédées
 - 64412 Produits de cession d'immobilisations incorporelles
 - 6442 Moins-values de cession d'immobilisation corporelles
 - 64421 Valeur comptable d'immobilisations corporelles cédées
 - 64422 Produits de cession d'immobilisations corporelles
 - 645 Pertes sur créances irrécouvrables
 - 6451 Créances résultant de ventes et de prestations de services
 - 646 Impôts, taxes et versements assimilés
 - 6461 Impôt foncier
 - 6462 TVA non récupérable
 - 6465 Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques
 - 64651 Droits d'enregistrement
 - 6466 Taxe sur les véhicules
 - 6467 Taxe de cabaretage
 - 6468 Autres droits et taxes